

BONNE RENTRÉE À TOUTES ET TOUS



Le SNUipp-FSU déjà en bleu de chauffe !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°53

Sommaire : Mouvement / ACTION le 13 MARS, Groupe de travail et CAPD, Action 19 mars, Loi Blanquer, Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, Stage, réunions syndicales, retraites



Le SNUipp-FSU appelle à un rassemblement devant le Rectorat le mercredi 13 mars à 9h30.

Une demande d'audience est formalisée auprès du Dasen.

Ne laissons pas détricoter le barème du mouvement fruit d'années de paritarisme !

C'est l'affaire de toutes et tous !

Le SNUipp-FSU demande au ministre de surseoir à la mise en application des nouvelles règles et d'engager au plus vite de nouvelles discussions !

Par exemple : des affectations à titre définitif seraient possibles sur des postes et des secteurs non demandés dès le mouvement informatisé !

Dans le département par exemple, suite aux modalités imposées par le Ministère,

▶ à ce jour aucune garantie par exemple de maintenir les bonifications "éloignement", REP ou rural, celles pour "enfant à naître"...

Ce qui serait une réelle "rupture" d'égalité si de fait des collègues concernés par ces bonifications ne pouvaient plus y prétendre pour le mouvement 2019.

▶ De même il est à craindre, dans le cadre des vœux géographiques, des zones plus larges que celles actuelles.

Un groupe de travail à l'IA est prévu bientôt. Puis les règles seront actées en CTSD.

▶ Il est fort probable que l'ouverture du serveur IPROF prévue le 14 mars soit de fait reportée...

En effet, le logiciel ministériel ne serait livré, en partie, qu'au mieux à compter du 25/02 mais celui pour la saisie des vœux que mi mars.

De nombreuses questions en suspens de fait encore à ce jour...

**Le SNUipp-FSU appelle les collègues à l'action
le MERCREDI 13 MARS à 9 h 30**

dans le cadre d'un rassemblement devant l'IA pour protester contre les modifications imposées dans la précipitation et peser sur les discussions .



**Signez massivement la pétition du SNUipp-FSU
ci-dessous**

[Pour un mouvement départemental au plus proche des personnels](#)

[Notre dossier ici](#)

[Courrier unitaire au ministre ici](#)



MOUVEMENT à Titre Définitif 2019 - Postes vacants

► **LISTE Actualisée au 22 février 2019: [ICI](#)**

► Liste de postes vacants établie par le SNUipp-FSU sur connaissance des postes libérés par les retraites, les disponibilités, les changements de département... Cette liste n'est pas exhaustive et nous la compléterons au fur et à mesure des informations. Elle nous permet aussi de confronter nos données avec celles de l'administration pour rajout, oubli ou erreur éventuels.

► **N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques éventuelles si oubli ou erreur.**

► Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible d'être vacant. Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non. Sachant aussi qu'à ce jour les postes bloqués pour les PFSE ne sont pas encore connus.

► Sur la liste générale des postes qui sera publiée par l'IA le moment venu, les postes seront portés vacants ; ce sera donc la liste de l'IA qu'il faudra aussi consulter pour s'assurer de la vacance ou non des postes.



GROUPE de TRAVAIL à l'IA le 28 février

- Postes adaptés
- Départs en CAPPEI

Les élu-es du SNUipp-FSU ont vérifié en amont les documents de travail fournis par l'IA.



CAPD le 7 mars

à l'ordre du jour

- Etudes des recours suite aux refus de disponibilité
 - Postes adaptés
 - Départs Cappei
 - Liste aptitude dans le corps des PE si dotation ministérielle
 - Questions diverses
-



Public / privé dans l'action le 19 mars

Alors que se dessinent les contours inquiétants d'une réforme démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique ou encore prévoyant le recours à un emploi massif de contractuels, **quatre organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique dont la FSU** appellent à faire du 19 mars une journée de mobilisations partout en France. Une plate-forme revendicative qui rejoint celle des salariés du privé notamment sur la suppression de la journée de carence injuste pour tous les salariés.

L'appel : PUBLIC / PRIVÉ TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019 [il est ici](#)



Une loi dévastatrice ! La FSU prépare la riposte le 30 mars avec une manifestation nationale !

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école et un autoritarisme manifeste distillé au fil de ses articles, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif. Au contraire, il risque bien de les creuser. Le SNUipp-FSU ne laissera pas faire.

Pour un ministre qui dès son installation rue de Grenelle avait claironné que son nom ne serait pas associé à une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue. Car projet de loi il y a bel et bien. Et annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé au fil des semaines pour devenir, à l'issue des débats à l'Assemblée nationale, un tout cohérent qui inquiète à bien des égards.

Décryptage d'une loi qui va changer en profondeur l'école de la République :

C'est ici

Signez la pétition pour la liberté d'expression remise en cause dans l'article 1 !



Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux

Danger sur les directions d'école !

La commission éducation de l'Assemblée nationale a adopté le 30 janvier un amendement au projet de loi sur l'école de la confiance, qui crée des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux », en associant collège et écoles sur le même secteur de recrutement.

- ▶ Ce que cela nous dit de la méthode
- ▶ Plutôt que de porter au débat et à la controverse une question qui impacte en profondeur le fonctionnement du système éducatif, Blanquer choisit la petite porte, en modifiant en catimini un texte de loi déjà lourd de reculs.
- ▶ Cela en dit long sur sa volonté d'imposer son projet, même s'il doit se mettre à dos les enseignant-es et les représentant-es des collectivités locales.
- ▶ Une première tentative de passer ce projet « à la hussarde », avec le projet de création des EPEP (Établissements publics d'enseignement primaire) a été massivement rejeté en 2009.
- ▶ Sur cette base, Blanquer apparaît comme celui qui pousse plus loin la logique de l'expérimentation et de la dérogation, et qui, en l'inscrivant dans la loi, la porte comme élément structurant du système éducatif. Tout en renforçant l'ancrage territorial de l'école.

En portant un coup d'estoc à la spécificité des écoles, c'est la cohésion de tout le système éducatif qui est attaquée. Cela nécessite une réponse à la hauteur des enjeux.

Décryptage ici

Ce stage s'adresse
en priorité aux
entrants dans le
métier... (M2,
PES, T1, T2...)

**STAGE
SYNDICAL**

**"ENTRÉE
DANS LE
MÉTIER"**



Cliquez sur les menus pour
afficher les informations



Stage débuts de carrière le 26 mars 2019 :

de très nombreuses inscriptions !

ATTENTION Inscriptions auprès de l'IEN et du SNUipp-FSU

avant DEMAIN dernier délai !

Stage à destination des collègues PFSE, T1, T2, T3,...

Vous avez effectué vos premières rentrées. D'expérience, nous savons que vous vous posez de nombreuses questions. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 organise une journée de rencontre entre collègues débutant-e-s.

Programme, modalités : Tout est ici



**REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE du SNUipp-FSU /
2ème série !**

DES LE 8 MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2019

VENEZ nombreuses et nombreux !

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues

Les sujets d'actualité ne manquent pas !

Carte scolaire, Educatif, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion et toutes les questions que vous souhaitez aborder...

DES LE 8 MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2019

► **Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !**

Modalités, Dates et lieux (attention Cannes modifiée) : Tout est ici



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos